L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er MARS 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
[illegible]
G. F. WEISSE, E. [illegible]
E. DUVERGER, S. HABST.
Rue de Chartres No. 82, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 1er MARS.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

DETTE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Un projet de charte présenté au Sénat établit l'égalité de la taxe à la Nouvelle-Orléans. Cette mesure que réclame le troisième District fait pousser les hauts cris à Lafayette et ne plait que médiocrement au premier district. Elle nous paraît juste cependant et nous serions heureux de la voir adopter.

La 37e section de la loi de consolidation de 1852 porte que la dette de l'ancienne ville sera répartie entre les trois districts au prorata de la valeur de leurs immeubles, d'après l'estimation de 1851. Cette part de l'ancienne dette jointe à la dette particulière de chacune des municipalités, à l'époque de la consolidation, forme un total qu'elles sont respectivement tenues de rembourser graduellement. En attendant ce règlement définitif elles paient l'intérêt de la dette. Une somme de $600,000 est prélevée dans ce but, mais comme il a été assigné à chaque district sa part de la dette commune, au moment de la réunion des municipalités, et que cette part, ainsi que nous venons de le dire, a été calculée sur la valeur alors existante des propriétés imposables de chaque district, il est évident que là où il y a dépréciation dans la valeur de celles-ci, le fardeau doit devenir extrêmement onéreux.

C'est ce qui a eu lieu dans le troisième district, et voilà pourquoi cette partie de la ville réclame aujourd'hui l'égalisation de l'impôt. On nous dira peut-être que les autres districts n'ont accepté la consolidation que parce que la charte imposait à chaque municipalité l'obligation de payer sa dette; c'est vrai, mais à cela nous répondrons que le troisième district a repoussé la consolidation et que la mesure s'est accomplie contre son gré. Il aurait donc autant de droit à demander l'égalisation de l'impôt que les districts supérieurs à s'y opposer.

Mais au-dessus de ce conflit de prétentions il y a la justice et l'équité. Or, nous maintenons que puisque le troisième district a été forcé de se réunir aux autres municipalités, le devoir de la législature est d'alléger le fardeau qui pèse aujourd'hui si lourdement sur cette partie de la ville, en décrétant l'égalité de l'impôt. La fusion des dettes n'ajoutera guère aux charges des autres districts, tandis qu'elle sauvera le troisième district d'une ruine certaine.

La charte de 1852 répartit, avons-nous dit, la dette de l'ancienne ville entre les différents districts au pro rata de la valeur des propriétés imposables qui y sont situées, d'après l'estimation faite en 1851. Mais les propriétés ont-elles toujours la même valeur? Tandis que cette valeur se maintenait dans le premier district, par exemple, elle est tombée dans le troisième qui, au lieu de posséder, comme en 1851, une valeur de huit millions de propriétés, n'a plus, d'après l'estimation de l'année dernière, que $4,700,000 de propriétés sujettes à la taxe. Maintenant, comme sa part de la dette a été fixée d'après l'évaluation de 1851, il est évident que pour en acquitter l'intérêt il lui faudra payer une taxe plus considérable. Or, comme l'augmentation de la taxe amène la dépréciation de la valeur d'un immeuble, il est clair que les contribuables du troisième district tournent dans un cercle vicieux et que, si on ne modifie pour eux la situation, leur ruine est inévitable.

Il nous semble donc que la fusion des dettes serait une mesure sage et équitable. Le second district ne s'y opposera pas, nous le savons, mais le premier et le quatrième protestent déjà dans la presse et dans des meetings. Espérons que leur égoïste résistance sera vaincue et que l'inégalité qui règne encore aujourd'hui dans la répartition de la dette disparaîtra bientôt. Les hommes sensés ne peuvent pas vouloir la ruine du troisième district; leur intérêt, à défaut de tout autre sentiment, doit leur faire souhaiter la prospérité de la partie inférieure de la ville. Lorsque l'on aura réussi à enlever toute valeur aux propriétés du troisième district, qu'aura gagné le reste de la ville? Les autres districts ne seront-ils pas obligés alors d'acquitter presque toute la dette et d'en payer les intérêts? Au lieu de ruiner le troisième district, tâchons au contraire, en le mettant sur le même pied financier que la partie supérieure de la Nouvelle-Orléans, tâchons de le relever. Les propriétés imposables qui y sont situées augmenteront de valeur, sous un régime sage, et paieront en taxes au trésor municipal ce qu'elles lui donnent si difficilement à cette heure et ce qu'elles ne pourront bientôt plus lui donner.

STATUE DE CLAY.—Nous apprenons avec plaisir qu'on souscrit de toutes parts avec empressement pour l'érection d'un monument en l'honneur de Clay. A côté de plusieurs noms figure le chiffre de $1000. De plus modestes offrandes auront néanmoins une valeur égale comme manifestation de patriotisme, et 50 cents seront reçus avec autant de reconnaissance que les dons les plus magnifiques. On nous assure que le montant des souscriptions s'élève en ce moment à près de vingt mille piastres.

CHRONIQUE LOCALE.

THÉATRE DE LA GAITÉ.—L'engagement de Mlle Agnes Robertson expire ce soir. Le spectacle se compose de Lost [illegible], comédie, d'un tableau représentant Washington traversant le Delaware et d'un autre représentant Washington avant la bataille de Trenton, du vaudeville intitulé "The Invisible Prince."

THÉATRE ST CHARLES.—Ce soir, deux drames: Jack Sheppard et Esmeralda. M. Pope remplira le rôle de Quasimodo.

PANORAMA DE HARRINGTON.—Nous rappellerons à nos lecteurs qu'il y aura aujourd'hui, à 3 heure dans la salle de l'Armory une grande représentation des campagnes de la Baltique et de la mer Noire. Le panorama de la guerre de Russie est un des spectacles les plus attrayants qui se trouvent en ce moment à la Nouvelle-Orléans. Les représentations de jour sont spécialement destinées aux dames et aux enfants. [illegible]

LA PLACE DE SHÉRIF.—M. Joseph Hufty a demandé hier à la troisième Cour de District une injonction contre M. Jackson, recorder du quatrième District, et MM. Gilmore, Bailey et Dupre, membres du comité des finances du Conseil des Aldermen.

M. Hufty dit qu'il [illegible] a déclaré shérif de la paroisse d'Orléans, qu'il remplit cette place et a seul droit aux revenus qui s'élèvent à plus de dix mille piastres par an. Il a appris que M. John M. Bell réclame la place en vertu d'une décision récente de la Législature de l'Etat, qu'il doit s'adresser au recorder du quatrième District et au comité des finances du Conseil des Aldermen pour faire approuver son cautionnement de shérif de la paroisse d'Orléans. Le mémoire déclare que la conduite de la Législature est illégale, que M. Bell n'a pas droit à la place et que si le recorder et le comité de finances acceptent le cautionnement qu'il offrira [illegible] $10,000. M. Hufty demande au tribunal de défendre au comité et au recorder d'accepter les cautions.

L'affaire se plaidera lundi prochain.—M. Randell Hunt représente le shérif actuel. MM. Durant et Horner représentent M. Bell.

DEVANT LA PREMIÈRE COUR.—Ont été envoyés hier, par le recorder Bright, devant la Première Cour de District:

Hugh Hall, sous prévention de tentative de meurtre le 12 février, sur la personne de John McGuire—Pas de cautionnement.

John Kane, propriétaire d'un magasin de comestibles de l'encoignure Baronne et Melpomène, pour violation des ordonnances—Cautionnement de $500.

Hippolyte Parcival et Peter Serafino, accusés d'avoir assailli François Galloti, ont été envoyés devant le même tribunal par le recorder du Deuxième District.

ARRESTATIONS.—Mlle Langdon a fourni un cautionnement en attendant qu'elle réponde à l'accusation d'avoir [illegible] rue Bienville.

Geo Button, Geo Holmes et Wm Ward, habitués des rues Gravier et Perdido, ont été arrêtés hier, dans la rue Toulouse, par le sergent Abadie qui les accuse d'être vagabonds et suspects.—Cautionnement.

M. A. Lion de la maison Lion & Pinsard, a dénoncé hier au recorder du Deuxième District de faire arrêter un nommé Emile [illegible], qu'il soupçonne d'avoir enlevé du magasin cinq robes de soie et un paquet de cravates d'été.

Thomas Welsh, matelot du navire anglais Arthur, est en prison pour avoir refusé de faire son devoir et menacé le capitaine.

La police du Deuxième District a arrêté hier [illegible], longshoreman irlandais, qui, armé d'un crochet, avait [illegible] a été blessé à la tête.

L'officier Pecorara a arrêté hier, dans la rue Bourgogne, Bill Lowd qu'il accuse d'être un individu dangereux et suspect, qui fréquente les maisons de débauche et les cabarets [illegible].—Cautionnement de $500.

ACCIDENTS.—Michael Doyle est tombé, jeudi soir, du deuxième étage d'une maison de la rue Girod et s'est grièvement blessé.

—Un jeune homme du nom de Wm Tyler a été renversé de sa charrette dans la rue Annunciation, et blessé [illegible] la roue lui est passée sur le corps.

DIVORCE.—Le juge Augustin a accordé hier à Maria C. Tour la séparation de corps et de biens qu'elle demandait au tribunal de prononcer entre elle et Frederick Pothof.

GRAND JURY.—Le grand jury s'est réuni hier et a trouvé [illegible] le 15 septembre dernier [illegible]

Rapport de l'Hôpital de Charité [illegible]

Admis	233
Renvoyés guéris	[illegible]
Morts	[illegible]
Restants	[illegible]

Dépêches Télégraphiques.

[TRANSMISES A L'ABEILLE.]

ARRIVÉE DE L'AMÉRICA.

Nouvelles d'Europe D'UNE SEMAINE PLUS RÉCENTES.

[illegible]

New-York, 29 février.—Le steamer America est arrivé ce matin à Halifax avec des nouvelles de Liverpool jusqu'au 16 courant.

Nouvelles politiques.

Il régnait encore en Angleterre un peu d'effervescence au sujet des affaires américaines, mais elle était bornée aux classes inférieures. La nomination de Dallas, comme ministre des Etats-Unis à Londres, a calmé les appréhensions du public.

Le Congrès de la paix devait se réunir après le départ de l'America.

Marché.

Les derniers avis des E.-U. ont produit en Angleterre un effet favorable sur le marché. Dans les cotons les prix ont éprouvé une hausse de 1/8 à 1/4 d. On cote: Orléans fair 6 3/4 d.; middling 5 15/16 d.; upland fair 6 1/2 d.; middling 5 3/4 d. Ventes de la semaine, 92,000 balles. Le stock dans le port est de 409,000 balles dont 304,000 de qualités américaines.

Les ventes pour la spéculation ont été de 27,000 balles, et pour l'exportation de 9500. Fair Mobile 6 5/8; Middling 5 7/8.

Rien de nouveau dans les céréales; les farines sont languissantes et le maïs a fléchi.

Céréales.

La farine Canal de l'Ouest vaut 36 s. à 36 s. 6 d.; Ohio 37 à 39 s. Blé languissant aux anciens cours. Le maïs jaune se vend 33 s., le mêlé 34 s. à 34 s. 6 d. Le riz a baissé.

La farine a fléchi de 6d.—Le maïs est languissant et a baissé de 1s. Le porc, prime de l'Ouest, est calme à 80s. Le bacon est tombé de 3s. à 4s. Le bœuf est calme à 120s, ce qui donne une faible baisse.

LONDRES, 16 février.—Les consolidés se sont clos à 90 1/4 à 90 3/8. Les fonds américains sont en faveur.

MARCHÉ AU COTON DU HAVRE.—[illegible] de 1000 balles.

Parlement.—La séance d'hier [illegible] d'intéressants débats, dans le Parlement, sur les affaires américaines. La nomination de Dallas est vue avec plaisir.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton-Rouge, 29 février.—Le Sénat, après une courte séance, s'est ajourné à lundi.

La Chambre a approuvé la résolution du Sénat fixant l'ajournement au 20 mars. Elle a adopté ensuite le bill pour remettre en vigueur une loi relative à l'administration de l'Hôpital de Charité et à la création d'un revenu pour pourvoir à l'entretien de l'établissement. En vertu de cet acte, il sera prélevé une taxe sur les cabarets, les chemins de course, amphithéatres de combats de coqs, salles de billard, jeux de quilles, etc. Le bill a soulevé une forte opposition, à cause de l'impôt onéreux dont il frappe les théatres et autres lieux d'amusement.

La Chambre s'ajourne à 7 heures du soir pour délibérer sur la nouvelle charte de la Nouvelle-Orléans.

Washington.

Washington, 29 février.—Une résolution a été votée par le Sénat, priant le président de faire savoir au Congrès si le gouvernement anglais a offert de soumettre à un arbitrage le différend entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet de l'Amérique Centrale.

Le bruit que le président se dispose à congédier M. Crampton, le ministre anglais, est dénué de fondement.

M. Wade a été réélu, par la législature de l'Ohio, sénateur au Congrès des Etats-Unis.

LES BANQUES LIBRES.—M. James, un des représentants de la Nouvelle-Orléans, a présenté à la Chambre un bill pour amender l'acte qui crée les banques libres de la Louisiane. En vertu de la loi actuelle, les banques libres sont tenues de déposer entre les mains de l'auditeur des garanties égales au montant de leur circulation. Le bill de M. James modifie cette disposition et autorise les banques libres à émettre deux piastres en billets contre une piastre de garantie ou une piastre en espèces. On sait que les banques soumises encore à l'ancien système ont le droit d'émettre trois piastres en billets contre une piastre en espèces.

DIPLOMATES A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Le colonel PARKER H. FRENCH, que le nouveau gouvernement du Nicaragua a envoyé aux Etats-Unis en qualité de ministre plénipotentiaire mais que le président a refusé de recevoir comme agent diplomatique, est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans et est descendu à l'hôtel St-Charles. Le colonel French partira le 11 de ce mois pour San Juan.

Le général Almonte, ministre du Mexique aux Etats-Unis, est également parmi nous. Il part ce matin à bord du steamer Texas pour Vera Cruz.

MORT D'UN COMMODORE.—On écrit de Hong-Kong que le commodore Joel Abbott, commandant de l'escadre américaine des Indes, est mort en Chine au commencement du mois de décembre.

RHODE ISLAND. Les démocrates du Rhode Island se sont réunis en convention le 21 février et ont désigné M. Americus V. Potter comme leur candidat pour la place de gouverneur. Ils ont nommé également les délégués qui doivent les représenter à la convention nationale.

THÉATRE D'ORLÉANS.—L'affiche nous annonce pour ce soir *La fille du Régiment* et la dernière représentation du ballet espagnol, ainsi qu'un vaudeville en un acte—*Une femme qui mord*.

Demain, dimanche, bénéfice de Mlle Darmont. Il y aura foule partout pour entendre le magnifique drame d'Alexandre Dumas fils. *Le Demi-monde* a eu à Paris nous ne savons combien de représentations; nous ne doutons pas qu'il n'obtienne parmi nous le même succès.

VENTE PAR LE SHÉRIF.—Le shérif procédera aujourd'hui, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, à la vente d'un terrain de valeur [illegible] de la ville contre M. Tourné, et situé dans le Premier District. Il y a sur ce terrain une maison avec ses dépendances qui donne $96 par mois.

Le shérif vendra aussi ce matin, à 10 heures et demie, le fonds, l'installation et le bail du magasin de M. Auguste Barrand. La vente se fera sur les lieux, rue de Chartres.

Pour les conditions des deux ventes, voir aux avis judiciaires.

Nouvelles étrangères.

Nous avons reçu hier nos journaux européens apportés par le Canada; ils vont jusqu'au 31 janvier pour le continent et jusqu'au 2 février pour l'Angleterre.

L'Indépendance belge donne quelques détails sur le rôle que le Piémont, en sa qualité de puissance alliée, mais secondaire, est appelé à jouer dans les négociations. Ce rôle ne sera pas le même que celui des cinq puissances. Bien qu'appelé à signer le traité définitif, le Piémont ne prendra part qu'aux délibérations sur les questions qui pourront l'intéresser soit directement, soit comme Etat riverain de la Méditerranée. Il s'abstiendra dans les grandes questions qui seront uniquement du domaine de l'équilibre européen. C'est ainsi que les choses se sont passées au congrès de Vienne.

Si nous en croyons le *Journal des Débats*, la Russie se croirait autorisée à se prévaloir du cinquième point, comme toutes les puissances belligérantes. Elle se réserverait donc de poser des conditions particulières dans un intérêt européen. Ce droit lui appartient, dit elle, comme il appartient à la France, à l'Angleterre, à la Turquie, à la Sardaigne, qui sont aussi des puissances belligérantes, tandis qu'il ne pourrait être réclamé ni par l'Autriche et la Suède, puissances alliées qui n'ont pris aucune part à la guerre, ni par la Prusse, puissance neutre.

"On assure, dit le *Journal des Débats*, que la Russie demandera que l'Angleterre s'impose ou qu'on lui impose des obligations qui ne seraient point sans intérêt pour l'Europe; que, par exemple, il lui soit interdit de fortifier sa possession d'Héligoland, qui menace à la fois le Danemark et tous les Etats du nord de l'Allemagne; qu'on limite le nombre et la force des bâtiments militaires qu'elle pourra introduire dans la mer Baltique. Il est douteux que l'Angleterre se soumette à de telles conditions. On en conclut que très probablement il ne sortira de la cinquième clause que ce qui sera admis du consentement unanime des puissances reçues dans la conférence."

L'Ost-deutsche-Post annonce que l'Autriche fera prochainement, dans l'intérêt de l'Allemagne, une proposition à la diète germanique pour que celle-ci s'approprie les points de garantie servant de préliminaires à la paix, afin que la confédération puisse prendre part aux conférences d'une manière sérieuse.

Le *Morning Post* déclare expressément que la Prusse ne sera jamais admise aux conférences qui vont avoir lieu, mais seulement à signer le traité de paix si les conférences aboutissent à ce résultat. Voici ce que nous lisons dans ce journal:

"Parmi les conditions posées dans les propositions de l'Autriche se trouvent l'abandon par la Russie de la vallée du Pruth et son éloignement des bouches du Danube. La Russie, ne voulant pas consentir à cet abandon, a d'abord proposé, comme compensation, de rendre Kars dont elle venait de s'emparer, et, après le refus de sa proposition, elle a accepté, dit-on, purement et simplement les conditions.

"Telle est la situation des choses. Il s'agit de savoir si, en acceptant ces conditions, elle n'a eu d'autre but que d'amuser les alliés et de les porter à suspendre leurs préparatifs pour la saison prochaine, ou au moins de les rendre moins actifs, pendant qu'elle compterait sur l'assistance morale et matérielle de ses amis en Allemagne, et si elle se proposerait, si elle réussissait en cela, de se retirer brusquement à propos de quelque question secondaire soulevée pendant les négociations.

"Si les alliés ne suspendent pas leurs préparatifs, elle n'a d'autre ressource que de signer la paix, car chaque jour augmente leurs forces, tandis qu'elle ne peut accroître ses moyens dans les mêmes proportions. Son dernier emprunt est [illegible] et repoussé presque par toutes les bourses de l'Europe, bien que ses conditions soient que le capital et l'intérêt seront payés en lingots.

"Ce n'est que samedi dernier que nous avons appris de Saint-Pétersbourg qu'on avait eu recours à une nouvelle émission de 54 millions de roubles en billets, formant dix-huit séries de trois millions chacune, et cela dans un moment où le papier émis par le gouvernement éprouve une dépréciation considérable.

"Quant aux hommes dont la Russie a besoin pour ses armées, elle a déjà levé [illegible]

[illegible] peuple orgueilleux, et que l'aristocratie, en particulier est très peu disposée [illegible] le ton de présomptueuse et arrogante supériorité qu'elle avait pris dans les jours glorieux de Nicolas.

"Mais la Russie a vu dans les deux dernières années la différence qu'il y avait entre faire la guerre hors de ses frontières, en ravageant impitoyablement les pays envahis, épuisant leurs ressources, et avoir à pourvoir par ses propres moyens à tous les besoins de la guerre, aux moyens de transport des troupes, à leur approvisionnement et à leur équipement. Nous voyons donc que la paix est une nécessité actuelle pour la Russie et si d'une part nous ne discontinuons pas nos préparatifs, et que de l'autre nous ne soyons pas trop exigeants, nous pouvons compter sur la sincérité de son acceptation des conditions proposées par l'Autriche."

Le *Morning Chronicle* publie la dépêche suivante de Berlin, lundi soir:

"La Prusse s'attend à être invitée à assister aux conférences, et il paraît presque certain qu'elle le sera. Le comte Orloff, qui appartient au parti de la guerre, devant être l'un des représentants de la Russie aux conférences, l'autre représentant de cette puissance sera pris dans le parti de la paix. M. de Titoff et M. de Fonton y assisteront en qualité de conseillers des représentants de la Russie. Ces deux personnages appartiennent au parti de la paix."

Les nouvelles de Constantinople du 21 janvier apprennent que l'internonce autrichien baron de Prokesch-Osten, a notifié le 17 à la Porte Ottomane l'acceptation par la Russie de l'ultimatum autrichien. Les Turcs ont généralement accueilli cette nouvelle avec une satisfaction marquée. Les Grecs se montrent plus défiants.

Le 19, d'autres dépêches de Vienne sont arrivées qui annonçaient que l'ordre de cesser les hostilités en Crimée avait été envoyé.

Le 9 janvier, les Russes s'étaient avancés sur la glace pour attaquer Kertch, mais la vigilance du général Vivian a déjoué ce projet de l'ennemi.

Les conférences tenues à la Porte sont toujours secrètes. L'ambassadeur de Sardaigne a réclamé le droit d'y participer, et a remis à ce sujet une protestation.

Les golfes d'Odessa et de Kinburn sont gelés; cependant, en Crimée, la température s'est adoucie.

Le *Times* de Liverpool annonce comme dernière nouvelle que la veille (1er février) un protocole consacrant l'acceptation, par la Russie, des propositions autrichiennes comme base de paix, avait été signé à Vienne par les ministres de France, d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Turquie.

Le même journal fournit les dépêches télégraphiques suivantes:

Berlin, 21 janvier.—Le comte Esterhazy, ambassadeur d'Autriche, a communiqué au cabinet prussien la proposition que l'Autriche a l'intention de soumettre à la diète germanique, dans la vue d'obtenir l'adhésion de la confédération aux préliminaires de paix acceptés par la Russie.

La participation de la Prusse aux négociations est considérée comme certaine, la France ayant renoncé à son opposition et l'Angleterre restant seule à élever encore quelques difficultés.

Le *Morning Post* revient en ces termes sur l'armistice dont il a été question: "Nous avons des motifs pour croire qu'il sera conclu avant peu un armistice, pour un temps limité. Les termes exacts n'en ont pas encore été précisés. Il n'aura probablement trait qu'aux opérations de terre, attendu qu'il n'y a nul danger de conflit sur mer, et que la continuation de notre blocus sera nécessaire à notre position, au cas où la paix ne serait pas conclue pour le moment où la Baltique sera libre de glaces."

LA RUSSIE ET LES PROPOSITIONS DE L'AUTRICHE.

Voici l'article publié par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, dans son numéro du 8 (20) janvier, pour annoncer l'acceptation des propositions de l'Autriche par la Russie:

"L'opinion publique en Europe a été vivement émue à la nouvelle que des propositions de paix, concertées entre les puissances occidentales et l'Autriche, avaient été transmises à Saint-Pétersbourg par l'intermédiaire du cabinet de Vienne.

"Déjà le cabinet impérial avait, de son côté, fait un premier pas dans cette voie de conciliation, en indiquant par une dépêche du 11 (23) décembre, publiée dans tous les journaux étrangers, les sacrifices qu'il était disposé à faire en vue du rétablissement de la paix.

"Cette double démarche prouvait de part et d'autre le désir de profiter de la trêve forcée imposée par la mauvaise saison aux opérations militaires, pour répondre aux vœux unanimes qui se manifestent partout en faveur d'une prompte pacification.

"Dans la dépêche citée ci-dessus, le gouvernement impérial avait pris pour bases les quatre points de garantie admis par les conférences de Vienne, et avait proposé à l'égard du troisième point, qui seul avait amené la rupture de ces conférences, une solution qui différait, par la forme plutôt que par le fond, de celle mise en avant à cette époque par les puissances coalisées.

"Les propositions transmises aujourd'hui par le gouvernement autrichien partent du même principe fondamental, c'est-à-dire la neutralisation de la mer Noire au moyen d'un traité direct entre la Russie et la Porte, pour régler d'un commun accord le nombre des bâtiments de guerre que chacune des puissances riveraines se réserve d'entretenir pour la sécurité de ses côtes. Elles ne diffèrent essentiellement de celles contenues dans la dépêche du 11 (23) décembre, que par la rectification proposée de la frontière entre la Moldavie et la Bessarabie, en échange des points occupés par l'ennemi sur le territoire de l'Autriche.

"Ce n'est point ici le lieu d'examiner si ces propositions réunissaient, mieux que celles du gouvernement impérial, les conditions nécessaires pour assurer le repos de l'Orient et la sécurité de l'Europe. Il suffit de constater qu'en définitive, un accord se trouvait établi de fait sur plusieurs des bases fondamentales de la paix.

"En présence de cet accord, en présence des vœux manifestés par l'Europe entière, en face d'une coalition qui tendait à prendre de plus grandes proportions, et des sacrifices que la prolongation de la guerre imposent à la Russie, le gouvernement impérial n'a pas cru devoir ajourner par des discussions accessoires une œuvre de conciliation dont le succès répondrait à ses vœux les plus chers.

"Il vient, en conséquence, de donner son adhésion aux propositions transmises par le gouvernement autrichien comme projet de préliminaires pour des négociations de paix.

"Par son attitude énergique en présence d'une coalition formidable, la Russie a donné la mesure des sacrifices qu'elle est prête à faire pour défendre son honneur et sa dignité; par cet acte de modération, le gouvernement impérial donne en même temps une nouvelle preuve de son sincère désir d'arrêter l'effusion de sang, de faire cesser une lutte douloureuse pour la civilisation et l'humanité, de rendre à la Russie, à l'Europe, les bienfaits de la paix.

"Il est en droit d'attendre que l'opinion de tous les pays civilisés lui en tienne compte."

Nouvelles du théâtre de la guerre.

L'Invalide russe contient l'ordre du jour du prince Gortschakoff à son départ de Crimée, et un bulletin des dernières opérations contre Omer-Pacha. Voici la première de ces pièces:

"Quartier général de Batchisaraï, 12 janvier 1856.

"En me rendant, suivant les ordres de l'empereur, à une nouvelle destination, je prends congé de vous, braves camarades.

"Je remets à mon digne successeur une armée éprouvée par les combats, une armée qui était la protection et faisait la joie du czar et de la patrie.

"Votre courage et votre dévouement, braves guerriers, resteront constamment empreints dans mon cœur. Je vous remercie de toute mon âme de la confiance que vous m'avez témoignée dans les chances diverses de la lutte sanglante de l'année 1855, lutte qui restera toujours mémorable, et par laquelle vous avez protégé la presqu'île de Crimée contre des ennemis nombreux qui disposaient de moyens dont l'histoire de la guerre ne connaissait pas encore d'exemple.

"Il sera donné lecture de cet ordre du jour à toutes les compagnies, escadrons, sotnies, batteries et équipages."

Le bulletin des opérations contre Omer-Pacha va jusqu'au 24 décembre. Les troupes turques continuèrent, dans les derniers temps, à se concentrer vers Redout-Kalé; leur arrière-garde se trouvait près de Khoboni. Le reste de leurs troupes était disposé par échelons à Nag-Dicheva; Osman-Pacha, près du couvent de Khopi; Matchkwariani-Pacha, à Khorgi; Madschar-Pacha, à Redout-Kalé. Il y avait toujours aussi quelques troupes turques à Sugdidi.

Les 20, 21, 22 et 23 décembre, les milices russes et les cosaques de ligne commandés par le prince Dadian livrèrent aux Turcs, près de Khorgi, une série de combats opiniâtres et animés dans lesquels, définitivement, aucune des deux parties ne semble avoir remporté la victoire. On dit que, dans le dernier combat, le fameux Iskender-Bey, de l'armée turque, a été grièvement blessé. Les Turcs opèrent leur retraite avec beaucoup de prudence, et chaque détachement se retranche immédiatement dans les positions qu'il occupe.

Du camp devant Sébastopol, 14 janvier.—La démolition des docks avance; samedi, l'on a fait sauter le pan de l'un d'eux: on y a pratiqué onze mines, et l'on a employé 6,000 livres de poudre. Vers une heure et demie, le feu a été mis à la fusée, et les officiers du génie se sont retirés sur l'éminence située derrière les docks pour attendre l'explosion.

Par la faute d'un sous-officier préposé aux fils de métal, trois des mines sont parties avant le temps. Cinq minutes après les autres ont fait explosion, non pas toutes à la fois, mais successivement et avec une extrême rapidité. L'effet a été on ne peut plus satisfaisant.

On aurait plus de peine à rétablir ce qui a été détruit qu'à construire un nouveau dock, car l'enlèvement des décombres serait déjà par lui-même un travail herculéen. La quantité de poudre employée ferait croire à une explosion prodigieuse: on s'imaginerait des fragments lancés en l'air à une grande hauteur et jonchant le sol tout autour; mais il faut se rappeler que la force des mines agit dans une direction latérale; aussi l'effet qu'elle produit, au premier coup d'œil, ne répond pas à l'idée qu'on s'en fait.

Ce n'est que lorsque la fumée se dissipe, qu'on voit les énormes masses de granit arrachées de leur base, qu'on se rend bien compte de la puissance des moyens mis en usage. Cependant, au moment de l'explosion [illegible]

[illegible] les docks [illegible] Ils ont probablement [illegible] poudre et [illegible] Quand les docks seront complètement démolis, on s'occupera [illegible] pour envoyer un aperçu détaillé de toutes les opérations.

J'ai reçu des lettres de Kertch jusqu'à la date du 8 courant, mais elles ne contiennent rien d'intéressant.

Les Garanties.

Les deux premiers points.

On a tant parlé depuis un an, dit la *Presse*, des quatre points de garantie, qu'il n'est sans doute aucun de ceux qui se préoccupent à un degré quelconque des affaires publiques qui ne sache, au moins d'une manière générale, en quoi elles consistent et quelle en est la portée. Elles sont nées dans la pensée des hommes d'Etat; elles ont été produites et discutées pour ainsi dire jour par jour devant ce grand tribunal de l'opinion qui les impose aujourd'hui à l'acceptation de la Russie. Leur histoire est aussi connue que les propositions qu'elles contiennent. Il ne reste donc plus qu'à rechercher, si, dans la forme définitive que leur ont donnée les communications autrichiennes, elles répondent à la pensée qui dirige aujourd'hui tous les gouvernements d'Europe; si elles sont propres à atteindre le but bien défini de la guerre, et quelle interprétation elles doivent recevoir, dans leur développement, pour contenir la Russie dans des limites nécessaires au repos de l'Europe, en se renfermant toutefois dans cette politique désintéressée et purement défensive qui a été le mobile exclusif et supérieur des alliés durant la guerre.

Rappelons-nous d'abord le but de cette guerre et les périls qu'elle a entrepris, avec tant de succès, de prévenir. La Russie avait pris par ses développements progressifs depuis un siècle, une position agressive, menaçante directement pour la Turquie et indirectement pour l'Europe, par la position que la guerre et les traités lui avaient faite dans les provinces danubiennes, dans la mer Noire et jusqu'au sein des populations sujettes de la monarchie ottomane. Cette triple position, ce triple danger pour la Turquie n'existe plus. La guerre rompit les traités entre les puissances, surtout contre la puissance agressive. Les dix-huit traités, conclus depuis la paix de Kaïnardji, entre la Porte et la Russie, ne sont plus à cette heure que des documents pour l'histoire de la diplomatie moscovite. Les relations entre les deux puissances vont être réglées sur des bases nouvelles et européennes, par le traité de paix qui se prépare et dont les garanties proposées sont la base. Ces garanties sont-elles suffisantes pour couvrir la Turquie en face du triple danger que soulevaient contre elle les traités antérieurs? Comment faut-il les développer et les entendre? Telles sont les questions qui vont se poser prochainement à Paris ou ailleurs.

Pour la première, qui concerne les Principautés du Danube, ce n'est pas des belligérants que viendront les difficultés les plus sérieuses. La Russie avait accepté elle-même, dans les conférences de Vienne, les dispositions que les nouvelles propositions de l'Autriche ne font que préciser. On sait quelle position elle avait prise dans les Principautés. Tous les traités conclus depuis quatre-vingts ans entre elle et la Porte, et notamment le traité de Kaïnardji, en 1774; la convention explicatoire de Constantinople, en 1779; la convention explicative d'Akermann, en 1826; le traité d'Andrinople, en 1829, et enfin, les traités de St-Pétersbourg, en 1834, et de Balta-Liman, en 1849; tous ces traités avaient donné à la Russie un droit de protection sur les provinces sujettes de la Porte. Ce droit avait fini, en s'étendant, par une intervention constante dans leurs affaires, et par cette intervention, que le moindre prétexte transformait en une occupation militaire, la Russie dominait, absorbait la suzeraineté nominale de la Porte, et menaçait sans cesse la sécurité de ses frontières.

La première proposition de Vienne abolit ce protectorat. Elle interdit à la Russie tout droit particulier d'ingérence dans les affaires des Principautés, et détruit ainsi la position exclusive qu'un siècle d'envahissements successifs lui avait faite. Les Principautés, aux termes de cette proposition, conserveront leurs privilèges et leurs immunités, mais elles rentreront dans la suzeraineté de la Porte, qui, de concert avec les puissances occidentales, leur accordera ou y confirmera une organisation intérieure conforme aux besoins et aux vœux des populations. Les pays, d'accord avec la Porte, les Principautés adopteront un système défensif permanent et sans entraves extérieures. Leurs frontières seront rectifiées aux dépens des territoires antérieurement cédés à la Russie, et tracées d'une manière conforme aux intérêts généraux. Ainsi, maintien des droits et privilèges antiques des Principautés sous la seule suzeraineté de la Porte, gouvernement réglementaire organisé de concert entre la Porte et les puissances, système défensif sans limites et permanent, frontières rectifiées, tel est le régime nouveau que les propositions acceptées promettent aux Principautés.

Ce système satisfait pleinement, il faut le reconnaître, aux besoins extérieurs de la Turquie et des Principautés contre la Russie. Il repousse moralement et matériellement la Russie au-delà du Pruth. Il élève contre elle une barrière suffisante, si le système défensif adopté est suffisant lui-même. Il ferme à la Russie ce premier chemin de Byzance. Satisfait-il également aux besoins intérieurs? Contentera-t-il les Principautés, qu'il semble laisser, à part l'intervention russe, sous le régime réglementaire dont elles se plaignent tant aujourd'hui? Bien des questions s'élèvent à cet égard, et nous ne pouvons que les renvoyer à la conférence qui va s'ouvrir. Des modes d'organisation proposés ou à proposer pour l'avenir des Principautés [illegible] l'ultimatum de l'Autriche, c'est celui qui consiste à les réunir et à les constituer en Etat souverain et indépendant, fédératif ou unitaire, république, hospodorat ou monarchie. La proposition les laisse dans cet état mal défini de demi-souveraineté qu'elles ont depuis le quinzième siècle, sous la suzeraineté de la Porte. N'y avait-il rien de mieux à faire pour assurer à la fois et leur prospérité et le repos de l'Europe? Ne valait-il pas mieux tenter d'en faire un Etat fort et vivant, capable par cela même de résister pour l'Europe et pour lui au redoutable voisinage de la Russie, que de les enchaîner de nouveau, nous ne dirons pas à un cadavre, car la Turquie a su nous prouver [illegible], mais à un Etat qui lui-même a besoin de toute la sollicitude de l'Europe? Mais renferment-elles donc en elles-mêmes, d'un autre côté, les éléments d'une nationalité forte et vivace?

Toutes ces questions se débattront longtemps encore. Ce dont la conférence s'occupera sans doute avec le plus de soin, ce sera de bien régler elle-même le système défensif dont les propositions autrichiennes ont le tort de renvoyer le règlement au concours des provinces et de la Turquie. C'est là surtout ce qui touche les intérêts généraux de l'Europe et ce qui doit avant tout faire l'objet [illegible]. Elle ne manquerait pas pour cela de lumières, et, au besoin, ce qui s'est fait à une autre époque pour les Pays-Bas espagnols au milieu du dernier siècle, par les traités de barrière, pourrait lui fournir de précieux enseignements. Si la Turquie reste suzeraine, pourquoi l'Europe ne lui confierait-elle pas la garde des forteresses élevées ou à élever sur le Danube? Elle a prouvé à Silistrie et à Kars qu'elle est digne de cette mission. Du reste, c'est sur ce point du système défensif que s'élèveront les difficultés dans les conférences, surtout en ce qui touche à la rectification des frontières. La Russie n'abandonnera pas, sans lutter vivement, les avantages que lui offraient les limites tracées par l'article 3 du traité d'Andrinople, ou du moins elle opposera la prise de Kars et demandera à son tour une rectification de ses frontières d'Asie, également fixées à Andrinople. Si elle sauve ainsi son territoire, on pourra, dans tous les cas, lui appliquer, sur la rive gauche du Danube, le système d'éloignement qu'elle avait imposé à la Turquie sur la rive droite par l'article 3 du même traité.

Par cet article 3 du traité d'Andrinople, et ceci nous mène à la seconde garantie, le Danube appartient en réalité à la Russie. Ce fleuve allemand et de qui dépendent les plus grands intérêts commerciaux de l'Allemagne et de l'Autriche, ce fleuve qui comme on l'a dit, n'a pas une goutte d'eau qui soit russe, peut être fermé, quand il lui plait, par la Russie. La branche la plus fréquentée, (la Sulina) s'ensable et échappe au commerce général, par le fait même, dit-on, de la Russie, bien que cette puissance se soit engagée par ses traités (traité du 12 septembre 1840 avec l'Autriche) à la déblayer et à l'entretenir pour les plus grandes facilités de la navigation. La deuxième garantie pourvoit à ces intérêts qui ne sont pas seulement allemands, comme le soutiennent ceux qui n'ont pas encore compris que le commerce de toutes les nations est solidaire. Elle assure la liberté du Danube, qui sera garantie par des institutions européennes, c'est-à-dire sans doute par une commission de navigation dans laquelle toutes les puissances contractantes seront également représentées. La position des puissances riveraines sera réglée par les dispositions des actes arrêtés en 1815 pour la libre navigation des rivières et par les articles 108-117 de l'acte final du congrès de Vienne. Chacune des puissances contractantes aura le droit de faire stationner un ou deux bâtiments légers aux embouchures du fleuve pour assurer l'exécution des règlements relatifs à sa libre navigation. Cette dernière disposition est importante à plus d'un titre; en attendant qu'elle assure l'exécution de la deuxième garantie et la liberté du Danube, elle revient indirectement à l'une des meilleures propositions faites aux dernières conférences de Vienne, et constitue véritablement dans la mer Noire, une petite flottille européenne qui la soumettra à une surveillance efficace. En somme, la deuxième des propositions autrichiennes est la plus complète et la meilleure, et elle rencontrera peu de difficultés dans sa rédaction définitive ou ses développements.

La *Presse* ajoute qu'il n'en sera pas de même de la troisième proposition qui tranche la difficulté capitale, la neutralisation de la mer Noire. Elle doit dans un prochain article s'occuper des deux dernières garanties.

COMMERCE FRANÇAIS.

Les nouvelles pacifiques ont produit sur toutes nos places de commerce un effet presque instantané. La spéculation, qui depuis longtemps se tenait à l'écart, a recherché avec ardeur les cotons et les denrées coloniales sur les places du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille; il s'est fait en quelques jours des transactions considérables [illegible]

"Aussi les fabricants ont déjà commencé leurs achats de matières premières. Quelques-uns, qui travaillaient pour la Russie avant la rupture, songent à se mettre en mesure de satisfaire aux demandes des négociants russes, qui ne tarderont pas à envahir nos marchés.

"Le commerce a commencé aussi à ressentir le contre-coup de la forte hausse qui s'est produite à la Bourse sur les fonds publics et sur les principales valeurs de placement. Peu de capitalistes étaient disposés à confier leurs fonds au commerce lorsque les cours de la rente et des actions de chemins de fer leur offraient des placements beaucoup plus avantageux. Mais plus la hausse fera des progrès à la Bourse, plus il se présentera de capitaux disponibles pour les besoins du commerce."

RUSSIE.

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 18 janvier:

"L'église russe célèbre aujourd'hui la fête de l'Epiphanie; ce jour est aussi l'anniversaire de la naissance de la reine des Pays-Bas, [illegible] réception à la cour ce matin après le service divin. A cette occasion, l'empereur a, dit-on, adressé aux diplomates des paroles qui au fond sont les espérances les plus pacifiques.

"Toutes les classes de la population de Saint-Pétersbourg saluent la paix avec enthousiasme; il n'en serait pas absolument de même à l'intérieur de l'empire, quoique partout on sente le besoin de la paix.

"C'est qu'il subsiste une certaine irritation produite par l'insuccès des armes russes, et les classes de la population, où ce sentiment a le plus profondément pénétré, ne renonceraient pas facilement au désir de prendre une revanche.

"Si l'empereur se décide à donner la paix à son peuple, ce sera une action beaucoup plus héroïque que la continuation de la guerre, et, dans ce cas, nous pourrons espérer les plus importantes réformes.

"Naturellement, des réformes pareilles ne pourraient s'accomplir sans une résistance très vive, quoique silencieuse, et une grande partie des fonctionnaires de l'école de l'empereur Nicolas défendrait avec ténacité et avec tout l'orgueil de la bureaucratie l'ancien système, dont d'ailleurs la chute entraînerait la leur.

"On verrait chez nous, chose extraordinaire, certains journaux défendre la censure, dont la suppression est, dit-on, la première des réformes projetées. Il est vrai que ces journaux se fient plus à la censure qu'au talent de leurs rédacteurs pour empêcher les idées modernes, si abhorrées, d'envahir le pays."

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Le Prophète—Bénéfice de Mlle Darmont—Danseurs Espagnols.

Grâce à l'habileté de M. Fiot et à sa popularité, notre prophétie s'est trouvée accomplie au-delà de nos espérances. Nous lui avions prédit un beau bénéfice et une salle pleine, il a eu le plus beau bénéfice de la saison et une salle comble. Aucune place n'est restée vide et la spéculation s'est faite sur les stalles de parquet.

La représentation du Prophète a été loin d'être parfaite: elle s'est ressentie de la rapidité de la reprise, et elle a péché par bien des détails; la santé de quelques-uns des principaux exécutants laissait aussi à désirer; néanmoins l'ensemble s'est trouvé fort satisfaisant, et le public l'a trouvé ainsi et l'a prouvé par ses applaudissements et ses rappels. M. Delagrave nous a surpris d'une double manière et cette surprise nous a été doublement agréable. Il nous était revenu que sa fatigue à la répétition de la veille était telle qu'il était peu probable qu'il pût fournir d'une manière digne de lui cette longue et pénible carrière; mais on calculait sans l'excitation que produit toujours sur les artistes d'inspiration la présence du public et la nécessité du moment. En outre, nous tremblions de voir notre chanteur favori aborder [illegible] de ces voix casse-cou de l'opéra moderne, où la suavité de l'expression, le dramatique du sentiment, la pureté du son et la science du véritable chant ne sont que des qualités secondaires, cédant le pas à des conditions de voix exceptionnelles et à des tours de force de gosier acrobatiques. Nous avions peur que le public ne fût plus sensible à l'échec d'une note impossible, qu'à tous les mérites du chanteur accompli. Grâce au ciel et à M. Delagrave, il a satisfait aux doubles difficultés de sa tâche et il a grimpé sans encombre les derniers échelons du diapason vocal, en même temps qu'il s'est montré plein de goût, de clarté et de sentiment.

Mme Colson a produit le plus grand effet dans le rôle de Bertha. Cette délicieuse artiste joint à la grâce la plus exquise les cordes les plus pathétiques; une pareille chanteuse légère est à la hauteur des plus dramatiques inspirations. Mme Cambier s'est montrée digne de ses deux éminents artistes. Si le grand air de la bénédiction au 3e acte est resté un peu froid, quoique dit avec une parfaite exactitude musicale, la romance de la mendiante et toute cette scène a été admirable sous tous les rapports. Faible et peu inspirée dans la malédiction, sous les arceaux de la basilique, elle s'est relevée dans l'acte du cachot. Toutefois, nous l'avons trouvée inférieure dans cet acte aux souvenirs que nous a laissés Mme Laget, surtout comme vocalisation. M. Junca, malade et tremblant la fièvre depuis plusieurs jours, n'a pu mettre dans le rôle de Zacharie toute l'expression qu'il doit y mettre et le grand air, *aussi nombreux que les étoiles*, n'a pas produit son effet accoutumé. Nous admirons ce digne artiste d'avoir pu faire ce qu'il a fait.

Mais quels que soient les mérites de ces artistes distingués et de bien dignes collègues, MM. Graat, Laget, Dutasta, &c, nous devons constater avec impartialité, bien qu'avec regret, que le triomphe de la soirée n'a été ni pour eux, ni pour Meyerbeer, mais pour les danseurs espagnols. Ce qu'on nous a raconté du dénûment dans lequel ces pauvres gens sont arrivés dans notre ville et de la bienveillance avec laquelle M. Boudousquié leur a ouvert les portes de son théâtre, nous fait voir leur succès avec un véritable plaisir. Il y a en outre là deux ou trois charmants visages, entr'autres appartenant à une robe cerise, qu'on ne peut contempler sans un plaisir réel, et cette robe recouvre un corps si souple, des bras si gracieux, laisse voir des jambes si vives et si coquettes que la tête peut bien tourner au bruit étourdissant des castagnettes. Néanmoins nous protestons au nom de l'art véritable, de celui même de la danse proprement dite, contre un enthousiasme aussi échevelé que celui du public, contre ces trépignements, ces hourras, ces transports auxquels nous nous accusons d'avoir pris part. Il y a une cause première tirée de la matière et passablement brutale.

Il appartiendra à Mlle Darmont de nous faire remonter de ces bas fonds du spectacle sensuel au domaine élevé de la littérature et de la bonne comédie, en nous traduisant dimanche prochain la délicieuse œuvre d'Alexandre Dumas fils, qu'on appelle le *Demi-Monde*. On sait que cette pièce, après avoir fourni au Gymnase dramatique de Paris une série non interrompue de cent représentations, fut forcément ajournée par la maladie de Mme Rose Chéri. Mais le public était encore tellement avide de cette vieille nouveauté qu'il fallut improviser une doublure à la charmante actrice et la seconde série de représentations a commencé sans qu'on en puisse prévoir la fin. Telle est la pierre fondamentale de la solennité consacrée au bénéfice de cette excellente actrice qu'on nomme Mlle Darmont et qui se trouvera si bien placée dans cette création importante de Suzanne d'Ange. Nous avons rarement le temps, dans nos revues écrites au courant de la plume, de rendre un hommage convenable au talent si distingué de Mlle Darmont, mais l'opinion que nous avons exprimée quelquefois, se trouve de plus en plus confirmée par chacune de ses apparitions. Elle joint, en un mot, les qualités de l'esprit à celles du cœur et le public lui en rend la plus complète justice sous ce double rapport. Il le lui prouvera, nous n'en doutons pas, dans cette soirée de dimanche et, après lui avoir vu les plus douces et les plus vives émotions dans le drame de Dumas, il se déridera en entendant l'excellente bouffonnerie de *l'Ours et le Pacha*, ce chef d'œuvre du genre.

Ce soir, la *Fille du Régiment*, une *Femme qui mord* et les Danseurs espagnols.

H. L.

Succession [illegible].—Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur la vente d'une grande et belle habitation sucrière qui doit avoir lieu [illegible]

UN MAGNUM BONUM REMARQUE.—Quelle est la dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand [illegible] du "Baume de mille fleurs" elle serait douce et les dents deviendraient aussi blanches que l'albâtre. Bien des personnes ignorent qu'il s'exhale de leur bouche une mauvaise odeur, et c'est une chose si délicate que leurs amis ne leur en parlent pas. Faites tomber une seule goutte du "Baume" sur votre brosse à dents et lavez vos dents le soir et le matin. Une bouteille de cinquante cents durera un an.

UN VISAGE CLAIR peut aisément s'obtenir par l'usage du Baume de mille fleurs. Cette préparation fait disparaître le hâle, les boutons et les rousseurs, et donne une couleur rosée. Mouillez un linge [illegible] deux ou trois gouttes et lavez-vous la figure soir et matin.

EN RASANT FACILEMENT.—Trempez votre brosse à barbe dans de l'eau froide ou chaude, faites tomber deux ou trois gouttes sur la brosse, frottez bien la barbe et vous n'éprouverez aucune douleur. Prix, cinquante cents seulement. A vendre par FETRIDGE & Co, propriétaires, à New-York.

A vendre, à la Nlle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.
11 fev—1 an

Le règne de l'art.—Dans ce siècle de merveilles, l'art [illegible] à travers des montagnes et dans la [illegible] franchir avec la rapidité de l'air les espaces [illegible] machines de bois et de fer. Rien n'est trop grand pour l'art. Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve: ce sont les PILULES PURGATIVES sorties du laboratoire du célèbre chimiste, le D. J. C. AYER, et qui sont à vendre par J. WRIGHT & Co. Nos 21 et 151, rue de Chartres. Et dans toutes les pharmacies de la Nlle-Orléans.

REMÈDES WASHINGTON, 103... Rue POYDRAS...

Guérison des Hémorroïdes.

LE PURIFIER et SALVE Washington sont les seuls remèdes auxquels on puisse se fier pour la guérison radicale des scrofules, des panaris, de la teigne, des syphilis, des ulcères scrofuleuses, des hémorroïdes, etc.

Les REMÈDES WASHINGTON contre le RHUMATISME sont infaillibles contre la goutte, la névralgie, la paralysie, les inflammations, les douleurs à l'épine, etc.

Nelle Orléans, 5 novembre 1855.

A MM. Micklejohn & Co.—Messieurs, je souffrais, depuis nombre d'années, de ce mal affreux qu'on nomme hémorroïdes et je ne pouvais trouver de remède pour me soulager. Un bocal de votre "Washington Salve" qu'un ami m'avait conseillé d'acheter me guérit radicalement. Un remède aussi précieux devrait être connu partout. Je le recommande fortement à tous ceux qui ont les hémorroïdes.

Votre obéissant serviteur, THOMAS FELLOWS, No. 7, rue du Camp.

A vendre au dépôt des "Remèdes Washington" No. 103, rue Poydras.
MICKLEJOHN & Co., propriétaires.
A vendre également par J. WRIGHT & Co., et O. O. WOODMAN. 25fv—27,1m

AVIS.
UNE assemblée des commissaires nommés par les Continentals, pour s'occuper de l'érection d'une statue équestre de George Washington, sur la place Lafayette, aura lieu ce soir à 7 heures, dans le salon de réception du maire.
1 ins—1f   CHAS. A. LABUZAN, secrétaire.

AVIS.
ON demande une bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, âgée de 20 à 25 ans, garantie des maladies et bien recommandée. S'adresser à M. COQUET, 47, rue Conti.

AVIS.
ON demande au bureau No 47 rue Conti deux jeunes domestiques du sexe féminin, de l'âge de 7 à 10 ans, bien recommandées.

ON DEMANDE deux ouvrières en modes capables, elles trouveront de l'emploi chez Mme DURAND, rue Royale, 187.

ON demande plusieurs couturières s'entendant parfaitement à la confection des broderies. Il est inutile de se présenter si l'on ne s'entend à ce genre d'ouvrage. S'adresser à D. F. SCANLAN & Co. 12 et 14, rue de Chartres.

Demande d'une gardienne.
ON demande une bonne gardienne d'enfants—une femme de couleur. S'adresser rue Bourgogne No. 356.

Maïs et Son à bas prix.
9000 sacs de maïs, 1100 sacs de son.
En débarquement du navire Gilchrist et avariés par l'eau. Nous vendrons ces articles, en lots au gré des acheteurs, à toute heure [illegible] bon marché. C'est une excellente occasion pour ceux qui ont des vaches, des cochons, &c. à nourrir. S'adresser au magasin en face la résidence McCarty, troisième district [illegible] J. A. MORTON & Co. No. 40, Vieille Levée.

LE soussigné, Pascal M. Tourné, de cette ville, [illegible]
P. M. TOURNÉ.

SPLENDIDE ASSORTIMENT DE Marchandises de printemps, A PRIX RÉDUITS. P. A. HEBRARD, No 118, RUE DU CANAL.
Fait en ce moment l'ouverture d'un assortiment magnifique de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, qu'il a reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord et qu'il offre à des prix très réduits. Son stock se compose en partie des articles suivants:
Robes de barège unies, façonnées et à volants;
Do grenadines de couleur;
Do barège noir à volants;
Do do demi-deuil à volants;
Do de grenadine noire unie;
Do do do rayée et à carreaux;
Foulards soie couleur pour robes;
Robes organdis, unies et à volants;
[illegible] jaconas à volants;
Col et manches de Valenciennes;
Bandes brodées de mousseline et de jaconat;
Percale blanche, de tous les prix;
Jaconat Nansook et Mull;
Brillantines blanches et couleur;
Variable mousseline de laine 4/4, 6/4 et 8/4;
Do mousseline de laine rayée et à carreaux;
Toile du Nord pour robes de voyage;
Toile de Cambrai, coton blanc;
Toilette de dentelle de Valenciennes;
Rideaux de mousseline damassée et bobinet brodés;
Bobinet blanc et rose, 12/4 pour moustiquaires;
Toile à chemise d'Irlande et de Coutrai;
Toile à drap française, écossaise, irlandaise, de 4 largeurs;
Nankin blanc et couleur, [illegible] carreaux;
Bas de coton blanc anglais pour femmes et enfants;
Chaussettes blanches et écrues, pour hommes et garçons.
AUSSI:
Un complet assortiment de marchandises pour la campagne, linge [illegible] et chapeaux de paille pour les nègres.
Messieurs les habitants qui voudraient faire leurs [illegible]
P. A. HEBRARD, 118, rue du Canal, près Royale.

CHANDELLES—500 caisses, chandelles de l'Etoile de la manufacture de Procter et Gamble, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—200 barils extra rectifié, de la marque de Fletcher, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas.

AMIDON—600 caisses amidon perlé, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 33, rue Tchoupitoulas.

SAVON 250 caisses Oleine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 33, rue Tchoupitoulas.

MORUE—En demi et quart de tambours et quart de caisses—500 colis, à vendre par JOS. H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

BEURRE GOSHEN—50 frequins beurre jaune de choix, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

FIGUES extra—2000 tambours et 3000 1/2 do à vendre par JOS. H. MARKS & Co. 76 et 78, rue des Magasins.

MAQUEREAUX, Nos 1, 2 et 3 gros et moyen—500 colis assortis, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

HARENGS—No 1 écailles 1000 caisses, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

RIZ—75 boucauts riz prime de la Caroline, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

SUCRE écrasé et en poudre—500 colis, de Loering, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

DIVERS—100 caisses, 1/2 boîtes, de petits champignons de France; sardines, fruits au jus, truffes, pâtés truffés, attendus par le navire Boynton, venant du Havre. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

VERMOUTH—250 caisses Vermouth L. Noilly, à vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

MUSCAT—200 caisses vin muscat de Frontignan, à vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

CAPRES de Marseille—300 caisses salaisons: olives, câpres et anchois [illegible] A vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

HUILE de Flagniol—600 paniers huile Flagniol garantie [illegible] A vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

VINS [illegible]—500 caisses vin rouge, divers [illegible]; 75 caisses vin blanc, Haut Sauterne; 140 caisses vin blanc vieux [illegible]. A vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

VINS de Marseille—25 barriques vin rouge de Marseille, à vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

VINS [illegible] A vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

BOUCHONS—10 balles bouchons [illegible]; 12 balles bouchons [illegible], à vendre par ANT. GIRAUD [illegible]

EN magasin et à vendre [illegible] eau-de-vie [illegible]; 45 quarts [illegible]; 50 barils whiskey [illegible] B. LAMBERT [illegible]

CHARBON de bois [illegible] à vendre par X. LAMBERT [illegible]

A VENDRE [illegible] DEUX TERRAINS [illegible]

ATTENTION.
Vente par catalogue de 300 colis [illegible] de marchandises [illegible] Aujourd'hui samedi, 1er mars, à 10 heures du matin, au magasin de MM. [illegible], No. 46, rue de Chartres, par le ministère de [illegible], encanteurs.
Conditions libérales à la vente.

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays.—L'attention du commerce de la ville et de la campagne est appelée sur la vente de plus de 275 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan, de Vincent & Co., No. 25, rue de la Douane. Voir l'annonce.

Vente à l'encan par J. A. Beard & May.
1er mars—Plusieurs actions de banque et autres, de la succession Richard [illegible].—Un terrain [illegible] Poeyfarre et Johnson.
1er mars—Un terrain à l'encoignure Perdido et Apollo.—Un terrain, avec deux maisons, dans la rue Bienville, entre Erato et Thalie.
11 mars—Deux magasins en briques à quatre étages dans la rue du Canal, entre Royale et Bourbon.
15 mars—Quatre terrains et améliorations, encoig. Carondelet et Terpsichore, pour une partition entre les héritiers McCaleb.
18 mars—Un terrain rue Jackson, entre Marais et Villeré, et le tiers indivis de six terrains sur les rues Gravier et Magasin, le tout de la succession de Joshua E. Harris.
19 mars—La plantation sucrière "Acadia" sur le bayou Lafourche, avec 124 esclaves; vendue en bloc.
20 mars—1112 arpents près le Chemin Gentilly et faisant face au Bayou St-Jean.
28 mars—Vente par syndic, de terres situées au Texas, faillite W. F. Hyde.
29 mars—Sept terrains, dans les rues Union, Baronne et Perdido.—Une maison en briques, l'encoignure Tchoupitoulas et St-Jacques.—Une maison dans la rue Bassin entre Constance et Annunciation.—Un terrain dans le fond. Le tout pour le compte de la succession John Freret.
1er avril—Terres de choix dans la paroisse Caddo, Louisiane.
Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

Vente à l'encan de magnifiques Tableaux, &c., &c.
JE vendrai à l'encan des tableaux, des gravures et des objets d'art, au No. 53, rue St Charles, les 18, 19 et 20 mars, par l'intermédiaire MM. J. A. Beard et May, encanteurs. Les personnes qui ont des objets d'art à vendre, sont invitées à les envoyer avant le 6, époque à laquelle on fera le catalogue. Les objets d'art seront exposés depuis le 10 jusqu'aux jours de la vente.
22 fev—au 6 mars   C. GALVANI, 103, rue du Canal.

J. LEVOIS & Co.
Encoignure Canal et Bourbon.
NOUVEAUTÉS:
ORGANDIE A VOLANTS,
TISSU DE L'INDE do,
BAREGE ISPAHAN do,
PERCALES DE PRINTEMPS:
JACONATS,
MOUSSELINES,
ORGANDIS.
ROBES SÉVIGNÉ:
FOULARDS PRINTANNIERS,
GRENADINES QUADRILLÉES, do A VOLANTS.
Mantilles et Echarpes Brutelle:
POINTES do,
VOLANTS do,
VOILETTES do,
OMBRELLES à volants, moire antique et taffetas, do impératrice, haute nouveauté.
Valenciennes, Blonde pour Chapeaux, &c. 100 des Gants Jouvin, Mitaines et Gants fil et Ecosse.
25 fev—4   J. LEVOIS & Co

Magasin de marchandises Sèches A BON MARCHÉ, ENCOIGNURE ROBERTSON ET ORLEANS.
J'ANNONCE respectueusement à ma clientèle et au public en général, que j'ai reçu par le Black Warrior
6 caisses linon imprimé, joli genre nouveau et bon teint, que je vendrai à 12 1/2c. la yarde;
1 caisse barèges, couleurs assorties, à 12 1/2c. la yarde.
Toiles d'Irlande, pièces de 25 yardes à $6 50.
J'appelle l'attention sur mon assortiment de mousselines brodées, [illegible] toiles imprimées et bonneterie. [illegible]
21 fev—1n   THEODORE DANZIGER.

Avis aux Draymen.
NOUS ne paierons aucun voyage aux draymen sans un ordre par écrit au draymen.
15fev   J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

GSCHWINDT, Peintre de portraits, rue de Chartres, No 50, au premier. S'adresser chez M. DUHAMEL, opticien.

AVIS.
J. MAGNE a transporté son bureau d'avocat au No 105 RUE DE CHARTRES, au premier, au dessus de la librairie nouvelle.

Ficelle.
DE toutes les grosseurs pour tapissiers, etc. Ficelle blanche et couleur, pour pharmaciens et autres, à vendre par LEON PIERRE & Co, 51 rue de Chartres.

Marchandises de printemps et Nouveautés, au magasin à bon marché de HARRY, 183 RUE DU CAMP 183.
LE soussigné vient d'ouvrir un grand et bel assortiment de marchandises sèches de printemps et fantaisies du dernier genre. Sa clientèle et les dames en général sont invitées à venir examiner:
Robes barège à dessins, à volants.
Robes barège à volants.
Robes jaconat et organdi à volants.
[illegible] modèle pour enfants.
Robes batiste [illegible]
Barège rayés, à dessins et unis.
Jaconats français à rayes et à dessins.
[illegible] de printemps, dernier genre.
Brillantines blanches et couleur.
Percales de toutes couleurs.
[illegible] mousseline suisse brodée et guipure.
[illegible]
21 fev—3m   HORACE HARRY, 183, rue du Camp.

CIGARES—300 milliers cigares assortis de la Havane, des meilleures marques, telles que [illegible], Hercules [illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 30, Vieille Levée, vis-à-vis Natchez Alley.

A LOUER OU A VENDRE—Une maison double située rue du Canal entre Claiborne et Derbigny, s'adresser à LABORDE & XIQUES, 30, Vieille Levée, vis-à-vis Natchez Alley.

HUILE D'OLIVE—500 paniers de 12 bouteilles [illegible]; 150 paniers 24 demi bouteilles [illegible], à vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

EAU de fleurs d'oranger—100 caisses de 12 flacons grands et petits modèles, à vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

AMANDES DOUCES—10 balles amandes douces à coque tendre, fraîches; 25 jarres amandes dépouillées do. A vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

ABSINTHE, VERMOUTH—25 caisses absinthe Suisse [illegible] et Pernod. 50 caisses absinthe Barbeau, Chappaz & Co. 100 do vermouth de Noilly. 50 do do [illegible], Chappaz & Co. A vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

EAU DE VIE—30 quarts de pipes eau de vie La Rochelle de preuve, et constamment dans les magasins de la Douane, eau-de-vie H. Sutton 1800 et 1832, en demi et quarts de pipes, à vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

VINS—500 caisses vin rouge bon ordinaire St-Julien et St-Estèphe. 150 caisses de 12 bouteilles, Pontet St-Julien 1844. 30 do do 24 1/2 do do. 150 do vin blanc 12 do Haut Sauterne. 70 do do 24 1/2 do do. 10 do do Médoc 1851. 100 barils vin blanc Haut Sauterne. A vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

DAMEJEANNES, BOUCHONS—1000 damejeannes françaises de différentes contenances. Bouchons à bouteilles de toutes qualités, bouchons à damejeannes. A vendre par B. TALAMON, 181 rue Royale.

POMMES DE TERRE—500 barils prime de Louisville, en magasin; Oignons—300 barils oignons rouges; Pommes sèches—300 barils du nord; Pêches sèches—100 barils et sacs [illegible]; Pois—300 barils pois blancs du nord; Ail—200 paquets d'Espagne, en magasin et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & co., 66 rue Tchoupitoulas.

CRAVATES NOUVELLES—100 douzaines cravates nouvelles pour enfants et jeunes gens, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

Ancienne Maison. Mme P. LAFARGUE, Rue Bourbon No. 133, près St-Louis, Spécialité de Dentelles.

CHARPENTIER A VENDRE.
UN bon charpentier à vendre à bas prix, par BORNIO FRERES, 24, Vieille Levée, Entre Douane et Bienville.

AVIS.
Ni le capitaine ni les consignataires du navire espagnol FLORIDA BLANCA, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.
29 fev   CABALLERO & BASUALDO.

LE CHARBONNIER—Nous ne paierons de charbon qu'à ceux munis de nos ordres écrits. TH. BAILLY BLANCHARD & CO, 27 rue de la Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE—10 demi pipes cognac Champagne, Vineyard Proprietors; 15 quarts de pipes do; [illegible] cognac Gothenburg 1806; [illegible] 1820; [illegible] Larronde; 25 barils [illegible] 1805; [illegible] J. Carle; 30 [illegible] Chabanet Jr Rochelle; 25 do huitièmes do. A vendre par V. & E. MAIGNAN, 20 rue St-Louis.

[illegible]

Dr. DE LACY.
PRÉVIENT les personnes qui voudraient profiter de son court séjour à la Nouvelle-Orléans, qu'il reçoit tous les jours de 10 heures A. M. à 4 heures P. M. [illegible]
Un prospectus [illegible] extraits des journaux de Paris, etc., [illegible] des maladies [illegible] se trouve chez M. [illegible], libraire, 23, rue du Camp, et à la Librairie Nouvelle, rue de Chartres, No 105.

$1000 de récompense.
AYANT acquis la certitude, après de fréquentes [illegible] minutieuses, que le feu qui a détruit, le 3 février 1856, le magasin de MM. Lloyd & Co., No 22, rue de Chartres, est l'œuvre d'un incendiaire, les directeurs [illegible] offrent une récompense de MILLE PIASTRES à quiconque fournira des renseignements qui feront arrêter et condamner le ou les coupables, j'offre la dite récompense de MILLE PIASTRES.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1856.   JOHN [illegible], Agent des Compagnies d'Assurance.

MAGASIN JACKSON, Encoignure St-Anne & Condé.
A. PEPIN & Co,
ONT dernièrement ouvert le magasin ci-devant occupé par M. G. Arnoult, et offrent à leur clientèle et au public en général, un magnifique assortiment de marchandises de nouveauté et d'articles de ménage consistant en:
Nouveautés:
Barèges unis, do imprimés;
Jaconats, organdies;
Robes jaconat à volants;
do organdis do;
do barèges do;
do Sévigné, de Grenadines;
do chaly, brillantes.
Toiles:
Toile d'Irlande assorties de 6/4 à 10/4 la pièce;
do do imprimées rayées;
do de Paris, do bretagne;
do [illegible], toile à draps blanches et écrues de 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4;
Serviettes et nappes damassées;
Services de table, unis, avec bordure en couleur;
[illegible] et serviettes do avec franges;
[illegible] blanc et gris, de 7/4 et 8/4;
Batiste et dentelles [illegible]
Marchandises blanches:
Mousseline [illegible], de rayée, de carreaux;
Batiste coton, nansooks, brillantes;
Jaconats blancs, unis, rayés et à carreaux;
Mousselines brodées, de brochées;
do jacquart pour rideaux;
Rideaux bobinet, brodés;
do mousseline, coton à draps 6/4, 10/4 et 12/4.
Broderies:
Manchettes et manches mousseline et jaconat;
Bandes do do, festons et entre-deux do do;
Voiles bobinet pour communion et mariée.
Mouchoirs batiste.
Aussi—Un bel assortiment de parapluies, soie, ombrelles, marquises, éventails, bas coton, anglais, de soie, noir et blanc, &c.
25 fev

F. RIMAILHO & Co.
IMPORTATEURS
De marchandises françaises, anglaises et allemandes,
89, RUE DE CHARTRES, Entre Bienville et Conti.
REÇU par les derniers arrivages: un magnifique assortiment de marchandises nouvelles pour le printemps.
BONNETERIE blanche et de fantaisie.
CHEMISES blanches et en couleur, Bretelles, Cravates.
MERCERIE, Broderies, Rubans, Garnitures.
GANTS et Mitaines en fil et soie brodé.
EVENTAILS en papier et en toile.
Portemonnaies, Peignes, Brosses, Parfumeries.
Articles de fantaisie, &c. &c.
MM. les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats de la saison.
25 fev—2m   F. RIMAILHO & Co.

Lac! Lac! Lac!
L. BOUDRO.   G. G. OUVIERE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis qu'il a associé à ses affaires M. Ouvière, avantageusement connu depuis longues années. [illegible]
La cave sera richement fournie de vins fins importés [illegible]
23 fev—3m   L. BOUDRO.

A vendre.
LA tannerie bien connue sous le nom de CHÊNES ROUGES, située dans le voisinage de Bayou [illegible] S'adresser à Mme William [illegible]
21 fev—1m

Demande de Cuisinière.
ON demande une bonne cuisinière qui sache faire la cuisine française. S'adresser au bureau de l'Abeille.
27 fev—3t

Camélias, roses mousseuses et autres arbres à fruits, importés par les derniers steamships d'Europe.
L'attention des amateurs est appelée sur la belle collection de 6,000 pieds de différents genres, bulbes, [illegible] arbres à fruit, etc. etc., à vendre au No 52, rue de Chartres. Les espèces sont les meilleures.
21 fev—8

AUX EXPÉDITEURS DE PLANCHES, &c.
NOUS pourrons exécuter promptement à nos agences, à Floride, tous les ordres pour bois de pin jaune, destinés aux marchés étrangers. Nous avons dans les eaux de la Floride 3,000,000 de pieds [illegible] 60,000 pieds de juniper. [illegible] à la baie de Pensacola.
5 fev—1m   MERRITT & McCONNELL, enc. Calliope et Howard.

Tabac en [illegible].
REÇU et en débarquement du W. D. Miller, venant de la Havane, 61 balles tabac de première qualité pour capes et tripes.—Constamment en magasin et reçu par tous les arrivages de la Havane, un grand assortiment du meilleur Vegas de Vuelta Abajo et Cuba, en magasin et à vendre aux prix courants, par ANTO COSTA, No 16, rue de la Douane.

CIGARES—300,000 cigares de la Havane des meilleures marques, telles que Washington, Sol, [illegible], comprenant les différentes classes de Regalias, Media Regalias, Prensados, Cilindros, Trabucos, etc., etc. reçus par le brick W. D. Miller, en magasin et à vendre par ANTO COSTA, No 16, rue de la Douane.

CACAO—100 sacs cacao de Guayaquil, de première qualité, à vendre par ANTO COSTA, No 16, rue de la Douane.

Aux lithographes et fabricants de cigares.
TROIS caisses de papier de vaste dimension et de différentes couleurs, en magasin et à vendre par ANTO COSTA, No 16, rue de la Douane.

MAGASIN DE TAPIS. No 19 rue de Chartres.
LES soussignés reçoivent par chaque steamer un grand assortiment de tapis, consistant entre autres en veloutés, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains; ainsi qu'un grand choix de stores; tapis à marches, droguet et en fil; tapis de table et de pianos; [illegible] toiles cirées pour parquets, de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions [illegible] chambres, corridors, &c. &c. Le tout au plus bas prix du marché.
16 oct   A. BROUSSEAU & Co., 19 rue de Chartres.

PIANO.
A vendre pour cause de départ, un beau piano oblique d'Erard, en palissandre, presque neuf. S'adresser au No 180 rue Girod.

AUX COURTIERS DE SUCRE.
REÇU par le Black Warrior, un nouvel envoi de ces CÉLÈBRES VRILLES DE LONGUEUR assorties, et l'article convenable à leur usage. Toujours à vendre par U. A. POLLARD & Co., 76, Canal, près Chartres.

VÉRITÉS POPULAIRES.
NOUS affirmons que notre Huile Sylvique donne une lumière égale à celle de l'huile de blanc de baleine, pour un quart du prix.
Nous affirmons que l'huile sylvique donne une lumière égale à celle de l'huile de graisse, pour un tiers du prix.
Nous affirmons que l'huile Sylvique donne une lumière égale à celle du fluide brûlant, pour un tiers du prix de ce dernier article.
Nous affirmons que l'huile Sylvique est une huile fixe et aussi peu sujette à l'explosion que l'huile de graisse ou aucune autre huile, et qu'elle coûte une fois moins que la camphine.
L'huile Sylvique et des lampes sont en vente au dépôt de l'huile sylvique, No. 65, rue de la Commune. L'huile se vend à raison de 60 cents le gallon, et dure autant (nous le garantissons) qu'un gallon et demi de toute autre huile ou préparation maintenant en usage. Les lampes se vendent à $2 25, $3, $3 50, $4, $7, $9 et $15 chacune.
W. P. KIRKLAND & Co, Agents.
3 jan—3m

CHANDELLES—50 caisses bougies de l'Etoile, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, No 73, rue Tchoupitoulas.

SARDINES—150 caisses, demi et quarts de boîtes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, Tchoupitoulas.

VITRES pour fenêtres—2500 caisses vitres françaises, dimensions assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, Tchoupitoulas.

BLANC—100 barils blanc anglais, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, rue Tchoupitoulas.

HUILE de baleine—6 barriques, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, Tchoupitoulas.

Chapeaux de paille—Chapeaux de paille.
ATTENDU par le navire Mississipi du Havre—300 douzaines chapeaux doubles de paille de Florence, de différents numéros. A vendre par LANATA FRÈRES, Rue Jefferson.

EN magasin et à vendre par les soussignés—400 caisses eau fleur d'oranger supérieure. LANATA FRÈRES, Rue Jefferson.

CIGARES de la Havane [illegible]

CIGARES de la Havane—1,500,000 cigares de la Havane de toutes qualités et dimensions [illegible] BORNIO & FRÈRES, 24 [illegible]

[illegible]

AVIS.
LE Dr. ALFRED MERCIER peut être consulté tous les jours, excepté le dimanche, à l'Hôpital [illegible], de 10 heures à 11 heures et demie et chez M. Soulé, rue des Remparts, de midi à une heure.

$5 de récompense.
PERDU dans la rue Royale ou Douane, un BRACELET en or. La récompense ci-dessus sera offerte à la personne qui le rapportera au No 240 rue Royale, entre Dumaine et Ste Anne.
29 fev—3

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY, No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
EDMOND DUFORESTIER & Co. désirent faire savoir au public, et surtout aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont constamment en main à leur nouvel établissement déjà bien connu sous le nom de "Southern Clothing Manufactory," le plus complet assortiment de Linge fait, à vendre au plus bas prix du marché, parce qu'ils confectionnent eux-mêmes tous leurs articles.
Tout ordre des marchands ou habitants pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvrières qu'ils emploient.
26 fev

A vendre pour cause de départ.
UNE NÉGRESSE parlant l'anglais et le français, âgée d'environ 40 ans, parfaite cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et pâtissière. Sujet de confiance et pleinement garantie. Avec sa fille, âgée d'environ 7 ans, habituée au service de la maison et garde-malade d'enfant.
Ces domestiques ne sont vendus que pour cause de départ. S'adresser à M. ABEL DREYFOUS, notaire public, No. 67, rue Conti.
26 fev

Avis de Société.
LES soussignés ont formé une société sous la raison de CARRIERE & LEE, pour les affaires de change, de billets et de stock. OLIVIER CARRIERE et CHS. M. LEE sont membres actifs, et ANTOINE CARRIERE, commanditaire, suivant acte par devant Théo Guyol, notaire public du 7 courant.
O. CARRIERE. CHS. M. LEE.
8fev—1m   A. CARRIERE, en commandite.

ON demande pour un pensionnat de demoiselles dans un des villages les plus sains des Attakapas, une personne d'un âge mûr, bonne maîtresse d'anglais, catholique, Américaine ou Anglaise, parlant le Français.
Pour renseignements et conditions, s'adresser à QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St. Louis.
29 fev

PIANO RÉGULATEUR.
CET instrument tout en fer, patenté et confectionné spécialement pour ce climat, par M. PIFFAULT, facteur de pianos patenté, rue Royale, No. 294, est maintenant exposé chez Hy. Parsons, rue du Camp 13.
On les amateurs et les artistes sont invités à aller le visiter.
Le système de construction de ce piano offre toutes les garanties possibles de solidité et n'est pas accessible aux variations de la température, de sorte qu'il n'est pas susceptible de se désaccorder comme les autres pianos. Il a en outre l'avantage de pouvoir augmenter ou diminuer la sonorité des instruments et des voix sans l'aide de l'accordeur.
Ce bel instrument est estimé à $800 et l'on connaîtra chez M. Parsons le mode de vente adopté par le facteur.
22 fev

GROCERIES. Maison à louer et fonds de grocerie à vendre, au coin des rues Villeré et Columbus. S'adresser à G. DEGEORGE au coin des rues Royale et Hôpital.
22fv—6f

Piano en loterie.
LE magnifique piano de la fabrique Pleyel, de l'exposition universelle de Paris, 1855 est en loterie, à $2 50 le billet, au No 104, rue Royale. Il est estimé $1,200.
25 fev—6

Encoignure de la Confiserie coin Canal et Carondelet.
J. F. LEFEVRE successeur de J. Vincent a l'honneur d'informer le public qu'il fera aujourd'hui la réouverture de l'établissement situé coin Canal et Carondelet, dont il a été rendu acquéreur.
M. Lefevre continuera également à donner ses soins, comme par le passé, à son établissement coin des rues Royale et St-Pierre. M. L. annonce en outre qu'il a ajouté un nouveau salon à ce dernier établissement et qu'à l'avenir il y aura un salon pour les dames et un autre pour les messieurs.

A vendre.
BELLE MAISON dans la rue St-Louis. On vendra à l'amiable la belle maison et le terrain appartenant à M. S. L. Johnson, situé dans la rue St Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine, bornée d'un côté par la résidence de M. Grima et de l'autre par celle du Dr Barbe. Les personnes qui voudraient connaître les termes et conditions et visiter la maison, sont priées de s'adresser à C. A. JOHNSON, avocat.
25 fev—12   No 19, Commercial Place.

BANQUE DE COMMERCE DE LA NLLE-ORLÉANS
Département des travaux hydrauliques.
1er février 1856.
UNE élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu LUNDI 3 mars prochain aux bureaux No 23, rue Carondelet, de 10 à 2 heures.
1 fév   S. J. PERCY, secrétaire.

200 douzaines caleçons toile pour hommes, reçus par le Black Warrior et à vendre par LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres.

500 douzaines chemises françaises pour hommes, reçues par le Black Warrior et à vendre par LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres.

10 malles vêtements d'été légers pour hommes, jeunes gens et enfants, reçues par le Black Warrior, à vendre par LAGAY & LECANU.

SARDINES—100 caisses de 1/2 et 1/4 boîtes extra [illegible] de Nantes, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis.

INDIGO—18 suroux indigo Guatemala [illegible], en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis.

EN VENTE CHEZ LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville: 100 douzaines gants de peau, bonne coupe, genre Jouvin, à 60 cents la paire.

Lampes modérateurs!
80 LAMPES modérateurs, porcelaine et bronze [illegible]. En vente chez LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale.

Bonneterie! Bonneterie!
REÇU par le paquebot Mortimer Livingston, du Havre, et par le [illegible] de New-York, un grand assortiment de bonneterie française et anglaise. En vente chez LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale.

66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville. Chez LION & PINSARD.
600 PAIRES de gants, véritables Jouvin & Cie, à une piastre la paire.

PARFUMERIE FRANÇAISE—Reçu par le navire [illegible] un grand assortiment de parfumerie fraîche, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Lubin, Guerlain, Violet, Société Hygiénique, Piver et Pinaud, etc, etc. LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville.

LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville.
VIENNENT de recevoir du Mortimer Livingston du Havre—100 caisses [illegible]

Nelle-Orléans, 11 février 1856.
PAR suite de la mort de M. Samuel J. Peters, le 11 août dernier, son intérêt dans cette maison cesse à partir de cette date. [illegible]
C. C. COLLINS, S. J. PETERS Jr., C. NOONAN.

Nelle-Orléans, 11 février 1856.
Les soussignés ont formé aujourd'hui une société et continueront les affaires de l'ancienne maison sous la même raison—Peters Millard & Co.
Nelle-Orléans, 12 février 1856.   C. C. COLLINS, C. NOONAN.
12 fev—1m

Cognac et Vins.
QUINZE boîtiers pipes supérieur cognac Jean [illegible] 1795, 10/2 30/4 do do 1811
10/2 40/4 do do Maglory 1834
14/2 do do Alex de Montesum 1806
20/4 30/8 do do de Pereyra
16/2 45/4 do do John Durand & Co La Rochelle
400 barils vin doux et sec Malaga.
50 caisses vin Haut Talence 1849
175 do vin Château Léoville 1847
10 do do do Margaux 1848
10 do do do Lafite 1848
10 do vin blanc Haut Sauterne Château Yquem
200 paniers Champagne Bouché fils & Drouet.
100 do do Sillery supérieur
Les marques et degrés et qualités garanties, sous les clés de la douane.
A vendre par J & J TARDOS,
15fev   31, Vieille Levée.

L'ILLUSTRATION.
ON s'abonne à cette publication A LA LIBRAIRIE NOUVELLE, Rue de Chartres, No 107, Entre les rues Conti et St-Louis.
Conditions de l'Abonnement, port compris.
Un an ... $9
Six mois ... 5
Pour les abonnés au Courrier des Etats-Unis, $8 seulement.
Nota—La souscription est invariablement payable d'avance.   TACON,
21fev   Agent du Courrier des E. U., &c. &c.

Aux teinturiers.
25 BARILS bois de Campêche
10 do do Jaune.
5 do do do Brésil.
5 do do de Nicaragua.
5 do do [illegible]
5 jarres bleu de Carmin.
50 kilos sel d'étain.
25 do muriate d'étain.
4 do [illegible]
25 do [illegible], à vendre par P. [illegible] & co, encoignure Royale et St Philippe.

PEINTURE en blanc de zinc—50 colis blanc de neige de l'établissement de la Vieille Montagne de Paris, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

SAVON—[illegible] caisses savon bleu de Marseille, de qualité supérieure, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

SARDINES à l'huile—5000 demi, 5000 quart boîtes Nantes et Rochelle, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

VIN de Marseille et de Champagne [illegible] à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN—10 barils de preuve forcée, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

HUÎTRES et conserves de Baltimore—50 caisses de choix, en boîtes de 2 livres, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

HUILE [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27 Vieille Levée.

[illegible]

A MONSIEUR ALLUARD.
Monsieur
Permettez-moi d'acquitter une dette de gratitude, en portant à la connaissance du public la cure merveilleuse que je vous dois. En lui donnant de la publicité, j'accomplirai un devoir, et je ferai acte d'humanité, puisque j'indiquerai aux habitants de notre ville et de ses environs le moyen de porter un remède radical à des maux contre lesquels on combat bien souvent en vain.
Je prie le public de rester persuadé que je ne cherche point, ici, à écrire une banale réclame et que je m'en tiens à la stricte vérité.
Un de mes domestiques souffrait, depuis trois ans, d'un dépôt à la tête qui lui ôtait toutes ses idées et la soumettait à des vertiges incessants. Elle en était, disait-elle, comme des griffes, comme un mets de fer qui l'étreignait intérieurement. Alors, elle pouvait à peine articuler une seule parole; sa tête lui semblait un poids insupportable, un véritable brasier; ses oreilles tintaient, et lui causaient des souffrances continuelles, sa gorge se contractait, et l'absorption des liquides eux-mêmes lui devenait impossible; [illegible] sa respiration était presque arrêtée, son estomac en grande débilitation, son appétit avait complètement disparu, elle avait de fréquentes [illegible] des fièvres incessantes, de fortes crises nerveuses, des tremblements de toute nature; [illegible]
En face de ce mal aussi terrible que tenace, j'ai dû avoir recours à des praticiens éminents de la Nouvelle Orléans, mais leurs efforts ont été vains. Alors, j'ai songé au magnétisme, et de guerre lasse, je suis allé demander une consultation à Mme Alluard, somnambule, rue Bourbon, 203. J'avoue que je n'avais pas grande confiance dans cette démarche, mais, en la faisant, j'accomplissais un devoir. C'est le 24 juin 1855 qu'eut lieu ma consultation. Après avoir examiné ma domestique, Mme Alluard, sous la direction de son mari, promit immédiatement une guérison, si on consentait à suivre ses avis. [illegible] ma domestique était radicalement guérie.
A une première séance magnétique, la malade a été endormie par M. Alluard, et, dans son sommeil, elle a constaté la justesse des observations de Mme Alluard, elle a déclaré que celle-ci avait exactement diagnostiqué sa maladie. [illegible]
J'ajoute que M. Alluard par un raffinement d'honnêteté, m'a donné une garantie au cas où le mal reparaîtrait.   D. [illegible]
14 fev—25f   Rue de l'Esplanade, 210.

AVIS.
HENRI WEHRMANN—Graveur et imprimeur de musique.
A TRANSPORTÉ son domicile rue Toulouse 78, entre Royale et Bourbon et prévient MM. les artistes compositeurs qu'il se charge de tous genres de musique, telles que valses, polkas, romances, &c à des prix modérés.
26 fev—6

PHARMACIE EN GROS.
Les Médecins, Les Pharmaciens, Les Planteurs et les Marchands de la campagne.
Sont invités à venir examiner notre stock, qui comprend
Tous les Remèdes nécessaires.
Que nous garantissons de première qualité et vendons à des conditions aussi avantageuses qu'aucune autre pharmacie de la Nouvelle-Orléans.
JAMES SYME, droguiste, 137 & 139 rue Canal près Carondelet.

Cigares de la Havane.
142,000 CIGARES de la Havane venant d'arriver par le brick John S. Gittings, comprenant un magnifique assortiment de Millars Londres, Regalia, demi Regalia, etc des marques les plus célèbres telles que Erica, Gutierrez, Palais de Cristal, Castiva, Noriega, etc. Le tout garanti véritable. A vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 36, Vieille Levée, entre Douane & Bienville.
29 fev

VENTE PAR L'ADMINISTRATEUR.
L'hôtel bien connu sous le nom de HOTEL DES CHÊNES VERTS situé à Biloxi [illegible] et tenu autrefois par Mme E. Pradat sera vendu LUNDI 7 AVRIL prochain, sur les lieux, à Biloxi, au plus haut enchérisseur [illegible] à douze mois de crédit, à partir du jour de la vente. L'établissement est en parfait état et pourra recevoir [illegible] pensionnaires. La façade, sur le Golfe est de trois arpents [illegible]
19 fev—au 7 avril   L. E. PRADAT, administrateur.

A LOUER—Moitié d'une maison [illegible] composée de quatre chambres, salle [illegible] et galerie; [illegible] No 250, entre Marais et Villeré, côté Nord [illegible] S'adresser rue St-Pierre, No. 121 encoignure Dauphine, à J. U. THIAC.

Marchandises nouvelles pour le printemps.
RILLIEUX & REGGIO, 238 rue Bourbon.
ONT reçu un assortiment complet de marchandises de saison qu'ils offrent à des conditions très avantageuses, leur stock comprend:
Robes barège à volants, très riches et nouveaux;
Barège imprimé et uni;
Robes organdi, imprimé à volants;
Robes jaconats do do;
Jaconats français, organdi imprimé;
Brillante imprimé [illegible];
Dentelles, anglaises, couleur et noir;
Indienne brune à fond blanc;
Une mousseline suisse unie et brodée;
Cols mousseline brodés [illegible];
[illegible]
RILLIEUX & REGGIO, 238 rue Bourbon.

CHARLES LEVY, Chirurgien Pédicure, Rue Royale No 198.
EXTIRPE les cors, ognons, durillons et ongles rentrés dans les chairs, sans la moindre douleur. [illegible]
Les prix sont de $1 par cors ou dix piastres par an. [illegible]
CHARLES LEVY, rue Royale 198, entre St. Pierre et Orléans.
7 fev—3m

B. PRADEL, Rue St. Charles No. 66.
Elève de Charrière, à Paris, fabricant d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques.
VIENT de recevoir de France, d'Angleterre et de New-York un grand assortiment d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques tels que instruments d'amputation, boîtes, trousses à dissection, boîtes, trousse autopsie, trousses chirurgie, caisses d'opérations, caisse à trépan, résection, caisse d'accouchement, boîte trousse d'accouchement, boîte cataracte, pupille artificielle, fistules lacrymales, strabisme, paupières, [illegible] sonde Benigné, [illegible], boîtes de dentistes, un assortiment complet de divers instruments assortis de prix et de grandeurs.
Appareils orthopédiques.
Tous les appareils mécaniques et patentés par l'académie de médecine, l'académie de l'Industrie, lycée des arts et société d'industrie de Paris [illegible], bandages Bura frères, médecins-chirurgiens herniaires de la marine.
Bandage Charrière, fournisseur titulaire de la faculté de médecine et de plusieurs universités étrangères, bandage Wickham et Hart patentés anglais, bandages de plusieurs fabricants patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expérience; bandages pour les hémorroïdes, bandage de plusieurs fabricants pour la descente de matrice, ceinture hypogastrique, ceinture ventrière [illegible] bas soie, fil, coton élastique [illegible].
Bas lacets en peau de chien en toile.
Genouillères élastiques, suspensoirs de divers modèles, membres artificiels, jambes, bras mécanique divers modèles, béquilles assorties, jambières à extension pour redresser les fausses ankyloses du genou, jambières pour le redressement des courbes, appareils pour le redressement des pieds bots, un complet assortiment d'appareils pour la difformité du corps humain.
Appareils à injection, de plusieurs modèles.
Clyso-injecteurs à levier, à jets continus, à double et simple piston, bidet siphoïde de voyage, de lit et d'appartement, irrigateur du docteur Eguisier, fonctionnant seul et se montant comme une pendule pour toutes espèces d'injections, lavements, irrigations, douches ascendantes.
Hydroclyse d'Adrien Petit, à jet continu, fonctionnant d'une seule main, clysopompes de divers modèles. Tous les bandages et appareils seront posés à la satisfaction des clients. Tous les instruments et appareils sont assortis de prix et grandeurs. Toutes les Réparations d'instruments de chirurgie et d'appareils seront faites dans le plus bref délai.
Chacun sait qu'il est extrêmement difficile, lorsqu'on n'est pas sur les lieux, de se procurer des bandages herniaires tout à fait appropriés. En se conformant ponctuellement aux renseignements suivants, je crois qu'on ne manquera pas d'être satisfait par tous les points. Il importe avant tout, d'indiquer d'une manière claire et précise la forme du bandage qu'on désire; on dira ensuite si l'hernie est inguinale, curale ou ombilicale, dans les deux premiers cas, si elle existe à droite, à gauche ou des deux côtés, si l'hernie est petite ou volumineuse, si les ressorts doivent être faibles ou résistants, enfin on donnera la circonférence du bassin, s'il s'agit d'une hernie curale ou inguinale, et la circonférence du ventre si l'hernie est ombilicale. Toutes ces mesures devront être prises serrées, sans vêtements, avec le plus grand soin, et m'être communiquées avec précision pour toute espèce d'appareils.
4 dec—6m   B. PRADEL, 66, St Charles.

Marchandises nouvelles. Pour le printemps.
A VENDRE par le soussigné à des conditions libérales, les marchandises ci-après décrites, reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord,—savoir:
Indiennes claires des premières marques;
Mousselines [illegible] imprimées;
Brillantes, jaconats et percales imprimées;
Ginghams [illegible] et imprimés;
Robes de barèges imprimées et couleurs unies;
Mousselines suisses 4/4 et 6/4;
[illegible] de fil pour hommes et pour dames;
Toile d'Irlande et toile à drap;
Bonneterie en tous genres;
Articles pour famille et pour habitation.
LOUIS DUCOURNAU, 28 rue de Chartres.

A VENDRE.
LE grand établissement No 46 rue du Quartier, [illegible] grande bâtisse en briques à deux étages [illegible]
L'établissement sera vendu à des conditions très libérales. S'adresser sur les lieux, No 46 rue du Quartier entre les rues Condé et Vieille Levée.
AUSSI
Une propriété ayant 100 pieds de face au Bayou St-Jean [illegible]
[illegible] LEON PIERRE & Co, 51 rue de Chartres.